L'agenda

13 juillet : repas champêtre et feux d'artifice
24 juillet 10h30 : messe à Bourg
11 novembre : commémoration armistice 1918 à 11h
18 novembre : dégustation du beaujolais nouveau
20 novembre : repas des aînés

Le mot du maire

Nous sommes à mi mandat. Grâce aux précédents bulletins, vous pouvez constater que le conseil municipal travaille sur l'avenir du village et ne ménage pas sa peine. Même si cela est timide, le lotissement semble vouloir donner des signes d'intérêts, un second pavillon va bientôt être habité, en attente de deux autres.
Je ne veux pas faire de liste des travaux ou engagements pris ces trois dernières années mais aux vues de nos petits moyens et surtout de la volonté de vos conseillers le bilan est très honorable. Je profite de ce petit mot pour les remercier en particulier mes adjoints soumis à forte contribution ces derniers temps.

En cette période estivale, j'en profite pour rappeler à tous que le civisme tant réclamé par tous ne doit pas être un vain mot et ne doit pas s'appliquer qu'aux autres, en pratique : sciage et tondeuse du dimanche, divagation des chiens, échardonnage, vitesse excessive….
Sans être terre à terre, je pense que cela n'est pas très difficile d'appliquer une règle toute simple : « **la liberté des uns s'arrête au moment où elle gène celle des autres** ». Tout ceci pour que chacun puisse apprécier pleinement l'été. Soyons prudents et profitons-en pour prendre du bon temps.

Pour terminer bonnes vacances à tous, notamment aux enfants qui ont laissé leur cartable au placard.

Les caprices de la météo

Il n'y a plus de saisons !

Une remarque qui s'est justifiée cette année avec un hiver qui s'est fait en automne, avec une abondance de neige avant Noël et un printemps qui a ressemblé à l'été, étant le plus chaud depuis 1900 et le plus sec depuis les 50 dernières années, entraînant des restrictions d'usage de l'eau dans plus de 55 départements. Le spectre de l'année 1976 s'affiche dans plusieurs régions, avec des disparités étonnantes puisque, si le nord et l'ouest souffrent de défaut de pluie avec un ensoleillement exceptionnel, la région méditerranéenne a eu un printemps normal et même souvent arrosé comme dans le Languedoc. Météo France table sur un été chaud avec une pluviométrie encore incertaine.

Peut-on en tirer des conclusions sur le réchauffement climatique causé par les activités néfastes de l'homme dont on commence enfin à prendre conscience ? Retrouvez pour cela les éditos des bulletins n° 12 (un automne très doux) et n° 19 (l'homme et la nature). Il est vrai que l'on a désormais une météo des extrêmes avec des hivers en moyenne de plus en plus doux, des étés de plus en plus chauds et, surtout, à l'échelle mondiale de grosses inondations d'un côté et des sécheresses exceptionnelles de l'autre.

Et pourtant, notre petit coin semble préservé par rapport à d'autres régions de France et même à des villages très proches. On n'a eu peu de grêle, et renseignements pris auprès de Patrice qui effectue régulièrement des relevés pluviométriques, on a eu, au mois de mai, quelques averses bénéfiques pour les jardins et les cultures. Tout aussi surprenant, Michel a constaté, au début du mois de mai, un débit surprenant de Fontaine Blanche, la source qui alimente le village.

Vous trouverez en détail dans ce bulletin des relevés concernant la pluviométrie et le débit du captage. Une comparaison des deux permet de mieux comprendre notre chance par rapport à d'autres communes.

.

uoi de neuf depuis le debut de l'année !!!

Dimanche 9 janvier, les habitants du village ont été conviés à la cérémonie des vœux à laquelle était associée la remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à quatre conseillers, dont le maire, en reconnaissance du travail accompli au cours de vingt années ou plus passées au service de la commune.

Dans la salle de convivialité bien remplie, étaient réunis, Laurent Prévost, Préfet de la Haute-Marne, Bruno Sido, Président du Conseil Général, Charles Guené, Sénateur, Sophie Delong, Députée, Guy Durantet, Conseiller Général et Pierre Dziegel, Maire de Longeau, venus rendre hommage aux récipiendaires, Dominique Thiébaud, Bernard Gouriet, Michel Pernot et Marie-Claude Gay présentés à l'assemblée par le doyen du Conseil Municipal Fernand Prodhon.

Tour à tour, les personnalités ont pris la parole pour remercier les élus mis à l'honneur pour leur engagement citoyen marqué par une implication de longue durée, aussi bien sur le plan des actions communales, voire plus étendues que, pour certains dans le cadre associatif.

Chacun s'est attaché à reconnaître l'ampleur du travail de l'élu d'aujourd'hui, la chose publique ayant évolué, avec en ligne de mire la réforme des collectivités locales et des territoires, la mise en place de nouvelles intercommunalités sans perdre de vue l'identité propre de chaque commune.

M. le Préfet a conclu les discours en précisant qu'en créant cette médaille, la République a voulu reconnaître la proximité des élus directement au contact des citoyens, leur engagement permanent qui doit être un exemple pour les générations futures et la confiance témoignée aux personnes par les électeurs.

Hormis les félicitations et les remerciements, chaque orateur a associé les conjoints à cette reconnaissance. La remise des médailles et des diplômes d'honneur a constitué le temps fort de cette cérémonie empreinte d'émotion et de solennité.

Au nom de la municipalité et de ses collègues médaillés, le maire a remercié les personnalités de leur présence, celle-ci étant le gage de leur attachement à la ruralité et au travail des élus. Il a également remercié ceux qui travaillent et ont travaillé pour le développement du village et a présenté à l'assemblée ses vœux de bonheur, de bonne santé et de prospérité.

Les médaillés et leur conjoint ont reçu chacun un cadeau : une magnum pour les hommes et une composition florale pour les dames. La municipalité a également offert un cadeau à Huguette Lamare, nouvelle habitante de l'année.

Cette cérémonie officielle mais très amicale s'est prolongée autour du verre de l'amitié, ce qui a permis de poursuivre les échanges dans une ambiance fort sympathique.

Les récipiendaires

Actuellement tous en fonction

- Dominique Thiébaud, élu conseiller municipal en 1989 et maire depuis 1995, Vice-président de la C.C.E.L. en charge du développement économique et Vice-président du S.M.A.E.P.L.
- Bernard Gouriet, élu conseiller municipal en 1989 et 1er adjoint depuis 2008, chargé du fleurissement et de la voirie, a été secrétaire de mairie de Prangey pendant 31 ans.
- Michel Pernot, élu conseiller municipal de 1977 à 1989 et de nouveau depuis 1995, 1er adjoint de 2001 à 2008, 2ème adjoint de 1985 à 1989 et depuis 2008. Fontainier depuis 1974, assure les travaux d'entretien.
- Marie-Claude Gay, élue conseillère municipale en 1989, 2ème adjointe de 1995 à 2001, pièce maîtresse du C.C.A.S.S., Vice-présidente du S.M.T.S. de Langres-Longeau, a de nombreuses responsabilités au sein d'associations.

Repas chaleureux pour les bouilleurs de cru

Dimanche 13 février, les bouilleurs de cru de la commune se sont retrouvés à midi, non pas autour de l'alambic, mais dans une salle de Saints Geosmes pour partager un moment de convivialité et de bonne humeur. Après quelques instants d'échanges et de salutations respectives, les 22 convives se sont installés autour de la table nappée de jolies couleurs.

Dans son mot de bienvenue, le nouveau président, Dominique Thiébaud a salué la présence des fondateurs du syndicat créé en 1965 pour perpétuer le savoir-faire et la tradition. Par ailleurs, il a remercié les bénévoles qui ont préparé cette journée.

D'emblée, les papilles gustatives ont été titillées par les amuse-bouches faits maison, puis largement sollicitées tout le long du repas préparé par un traiteur sud haut marnais. De la terrine de pintade à la forêt noire les langues se sont déliées en toute amitié, chacun appréciant le repas assorti d'un service chaleureux, mais aussi se délectant de cet agréable moment émaillé de rires et de chansons. Un bon menu se devait d'être terminé par la dégustation avec modération de quelques nectars du cru, l'occasion aussi d'échanger des petits secrets d'une bonne distillation. En fin d'après-midi, les convives se sont quittés, les dames repartant chacune avec une rose, Saint Valentin oblige, tous ayant au cœur le sentiment d'avoir passé une excellente journée, une bonne manière de commencer l'année que les bouilleurs de cru espèrent porteuse de nombreux fruits.

Un bon travail collectif

Dimanche 13 mars, une quinzaine de bénévoles se sont retrouvés dès 8h30 devant la mairie pour une nouvelle matinée de travail collectif. Là, ils se sont réparti les tâches du jour : bûcheronnage, nettoyage et petit débroussaillage, le tout pour l'entretien et l'amélioration du cadre de vie du village.

Malgré le temps pluvieux, une équipe est partie tronçonneuse en main, pour abattre quelques arbres au lagunage afin d'aérer l'espace et permettre l'entretien des bassins. Une barque a même été nécessaire pour réparer un tuyau d'écoulement. Un travail similaire a été effectué en Cherrey pour dégager un lampadaire. Malheureusement, la pluie a empêché la préparation des massifs floraux.

Une deuxième équipe s'est occupée du nettoyage complet de l'intérieur de l'église,salie précédemment par des travaux à la sacristie. Pendant ce temps, à la salle de convivialité, des mains féminines s'activaient à la préparation du repas qui a réuni tous les ouvriers vers 13 heures, en remerciement de leur participation gracieuse à l'entretien du village, ce qui a permis de clore cette matinée prolongée dans la joie et la bonne humeur.

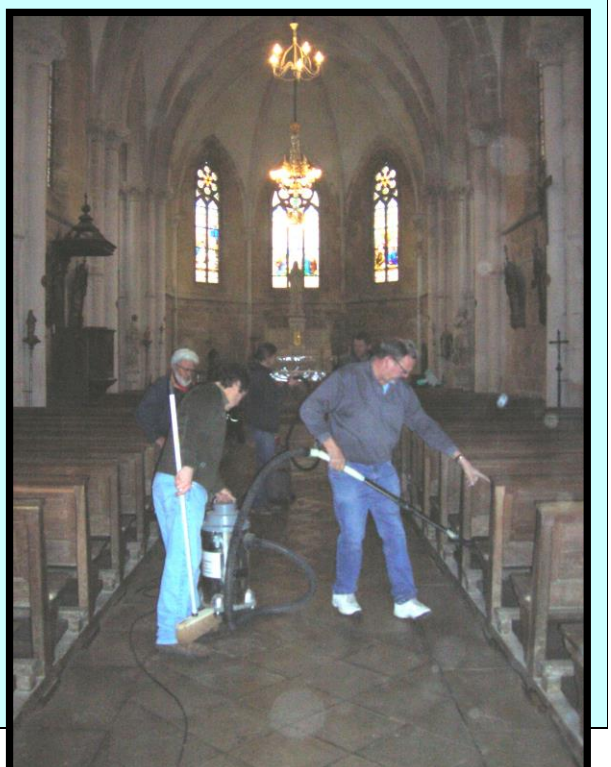

Des statuts pour l'association foncière

Jeudi 21 avril, à la salle communale, l'association foncière de Bourg, instituée en 1992, a tenu son assemblée générale afin de se doter de statuts conformément aux textes en vigueur concernant les associations syndicales de propriétaires.

Le quorum atteint a permis à l'assemblée de délibérer valablement sur l'ordre du jour sous la présidence de Laurent Gouriet entouré des membres du bureau.

Au fil de la séance, la lecture des statuts a suscité des échanges entre les participants concernant notamment les attributions de l'assemblée des propriétaires, la périodicité des réunions, la composition du bureau et ses attributions. Les statuts ont été adoptés à l'unanimité. Le règlement intérieur a été lui aussi adopté avec plusieurs décisions concernant la vitesse limitée à 30 km/heure pour les poids lourds et les véhicules agricoles, et à 40 km/heure pour les voitures légères sur les chemins de l'association. Le tonnage des véhicules est limité à 8 tonnes pas essieu pour les camions et à 10 tonnes par essieu pour les engins agricoles. Sur leur demande, le président et le vice-président ne percevront pas d'indemnité. Le montant maximum des emprunts pouvant être contracté par le bureau est de 30 000 €. Il a été décidé aussi qu'une publicité par affichage soit faite sur le fonctionnement de l'association qui sera conforté par l'application des dispositions statutaires.

8 Mai

Devoir de mémoire et convivialité

La cérémonie du 8 mai a rassemblé autour du monument près d'une cinquantaine de personnes toutes générations confondues. Après la lecture par Florian de l'ordre du jour n° 9 du Maréchal De Lattre de Tassigny, le 1er Adjoint a lu le message du Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants et a ensuite déposé avec Sophie une coupe fleurie au pied du monument en hommage aux 12 hommes du village pour la plupart décédés très jeunes pour la patrie. Ont suivi, l'appel de leurs noms ponctués par toute l'assemblée de « Mort pour la France » et la minute de silence. Entendre la chorale des jeunes et des aînés interpréter la Marseillaise et le Chant des partisans présente toujours un caractère émouvant. Le 1er Adjoint a remercié les participants à cette cérémonie et a demandé d'excuser le Maire, absent pour des raisons professionnelles. Des remerciements ont également été adressés aux chanteurs et aux personnes qui, depuis des années, entretiennent et fleurissent le monument. Ce devoir de mémoire a été suivi d'un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.

Une randonnée sous le soleil

Mercredi 11 mai, une quarantaine de personnes du groupe de marche de Chassigny accompagné des sorciers baladeurs se sont donnés rendez-vous devant la mairie de Bourg pour leur marche hebdomadaire. Un premier temps pour s'équiper de chapeaux, bâtons et sacs à dos et un autre pour la pause photo et, à 14 h, la troupe s'est mise en marche pour entamer un parcours d'environ 12 km sur le territoire de la commune. Après un détour par la chapelle St Nicolas, le groupe s'est ensuite étiré au gré des conversations le long des sentiers du circuit des 3 bois : le bois de Marne, Grand-Gorge, et le Gorgeot. Au retour, les marcheurs ont fait honneur au goûter préparé par Béatrice et, avant de se séparer sous l'orage menaçant, ils ont évoqué les prochaines sorties du mois.

Des fleurs pour le plaisir de tous.

Dimanche 15 mai, les membres de la commission fleurissement se sont retrouvés devant la mairie à 9 h pour procéder à l'embellissement du village. Comme l'an passé, les vasques et les jardinières ont été garnies de jolies compositions florales. Les mains vertes se sont attachées à mêler harmonieusement les tailles et les couleurs de nombreuses variétés dont le géranium qui demeure la reine des fleurs. Les bénévoles espèrent que la sécheresse ne sévira pas trop. Il faudra sans doute multiplier les arrosages afin que les fleurs puissent offrir leur beauté aux villageois et aux personnes de passage.

les décisions du conseil

Séance du 30 mars

- **Fibre optique**

Le maire expose au Conseil le projet de déploiement du réseau de fibre optique conduit par le Conseil Général concernant le tronçon desservant Bourg. A cet effet, une armoire doit être installée à proximité de l'armoire de distribution France Télécom existante. Deux solutions ont été proposées pour l'implantation de l'armoire technique, à savoir :
Possibilité n°1 : adossée à la limite de propriété le long de la RD 292
Possibilité n°2 : à côté de l'armoire existante.
Après avoir étudié ces deux propositions, la commission voirie soumet au conseil les conclusions suivantes : L'implantation de l'armoire à côté de l'armoire existante a pour inconvénient d'imposer un volume dans l'axe de la voirie principale en remontant la rue, même remarque pour son implantation en bordure de la route. La commission propose au conseil que l'armoire soit installée derrière le panneau d'affichage en réaménageant l'espace.
Après en avoir délibéré, le conseil décide de présenter cette proposition au service concerné.

- **Viabilisation de la parcelle communale ZH 88**

Le maire présente au conseil le devis concernant la viabilisation de la parcelle communale ZH 88 pour un montant de 6 384,49 €.TTC
Après en avoir délibéré, le conseil décide d'accepter ce devis et de confier la réalisation de ces travaux à l'Entreprise Linotte Tournemeule.

- **Travaux 2011**
  - **voirie** : le conseil décide pour 2011 de faire exécuter les travaux suivants : Pose d'un revêtement (type enrobé coulé à froid) avec un reprofilage préalable de la chaussée de la voie communale n°4 (rue du château) de l'embranchement rue du belvédère rue du château jusqu'à la RD 974.pour un montant de 5 671 ,43 € TTC. Dans le but de privilégier l'évacuation des eaux de ruissellement sur la route de Cohons, le Conseil décide de faire déraser une partie des accotements pour un montant de 443,48 €.TTC.
  - **bâtiments : l**e conseil adopte le projet d'extension de la salle de convivialité dans le bâtiment existant en créant une nouvelle pièce aux normes « coin traiteur » et approuve sa distribution. Il décide de demander des devis à plusieurs entreprises.
  - **Rénovation des sacristies : l**e Maire présente au Conseil les devis concernant la réfection des toitures des sacristies et le remplacement des fenêtres. Il adopte le devis proposé pour une couverture en ardoises. Il demande une précision complémentaire pour le devis des fenêtres.
  - **Amenagement paysager : l**e conseil examine le projet d'aménagement paysager présenté par l' E.P.L.E.F.P.A. de Fayl-Billot et décide pour cette année d'aménager le belvédère du bas le long de la glissière de sécurité et de leur confier les travaux. L'aménagement de l'espace engazonné de l'entrée nord du village étant subordonné aux travaux d'enfouissement de la fibre optique, il est décidé de surseoir momentanément à sa réalisation. La préparation des terrains sera réalisée au cours d'une journée de bénévolat

Séance du 18 mai

- ✓ **Vote des taux d'imposition** :

Le maire a exposé au conseil la teneur de la réforme de la fiscalité qui a pour effet de transférer aux communes le produit départemental de la taxe d'habitation et le produit régional du foncier non bâti. Après analyse de l'augmentation automatique des bases, du montant de la cotisation foncière des entreprises (CFE), du montant des allocations compensatrices et du besoin de financement des travaux à réaliser, le conseil, à l'unanimité, a décidé de fixer les taux d'imposition comme suit : taxe d'habitation : 18,30 %, foncier bâti : 17,07 %, foncier non bâti : 26,72 %, CFE : 18,78 %, ce qui va donner un produit de taxes directes locales de 49 249 €, lequel sera diminué du fonds national de garantie de ressources (GIR) de 12 695 €. Le montant des allocations compensatrices s'élève à : 2 572 €. Suite au vote des taux d'imposition, le conseil a décidé d'ouvrir au budget primitif 2011 les crédits suivants : 9 000 € en dépenses et en recettes d'investissement et 23 197 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.

- ✓ **Travaux de voirie** :

Le conseil a décidé d'engager la réalisation des travaux prévus lors de la séance du 30 mars. Il a autorisé le maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour la réfection de la couche de roulement de plus de 10 ans de la rue du château dont le coût des travaux s'élève à 8 900,63 € T.T.C. Le montant des travaux de dérasement d'accotements de la route de Cohons s'élève à 443,48 € T.T.C.

- ✓ **Voie d'accès au lot de M. Descharmes** :

Le conseil a décidé de céder le chemin d'accès au lot de M. Descharmes, cadastré ZH 90 d'une superficie de 137 m2, au prix du terrain agricole, soit 0, 50 € T.T.C. le m2. Il a décidé d'exclure cette surface de la PVR.

- ✓ **EN BREF :**

Le conseil a accepté la modification de l'article 2 des statuts du S.M.T.S. suite à un changement de carte scolaire.

Il a autorisé le maire à signer toutes conventions utiles avec le conseil général pour l'implantation d'une armoire de raccordement au réseau de fibre optique.

Il a décidé de ne pas répondre favorablement à une demande d'achat d'un terrain communal issu de la division de 3 lots du lotissement, ce terrain représentant une réserve foncière pour la commune.

Suite à une demande, il a décidé le principe de la vente du lot n° 1 du lotissement, en demandant pour la prochaine réunion, des renseignements complémentaires relatifs au délai entre le dépôt du permis et le début de la construction.

Un repas champêtre aura lieu le soir du 13 juillet et sera suivi du feu d'artifice.

Le bulletin municipal sera distribué début juillet. A cet effet la commission de rédaction se réunira les 6 et 20 juin.

Séance du 17 juin

- **ELECTION DU DELEGUE ET DES TROIS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 25/09/2011**

Le quorum étant atteint, l'élection peut avoir lieu.
Désignation du bureau

Election du délégué :

Mr THIEBAUD Dominique élu au 1er tour

Election des suppléants :

Mr GOURIET Bernard élu au 1er tour
Mr PERNOT Michel élu au 1er tour
Mme GAY Marie-Claude élue au 1er tour

- **REPAS CHAMPETRE ET FEU D'ARTIFICE DU 13 JULLET 2011**

Organisation du feu d'artifice et du repas champêtre qui auront lieu le 13 Juillet 2011

Curiosité de la nature :
araignée ou mante religieuse ?

Couché par un violent coup de vent en 2008, quasiment déraciné, un cerisier situé dans un pré appartenant à André Gouriet a refusé de mourir. Arc-bouté sur des branches fichées au sol, telle une araignée ou une mante religieuse selon son profil, il redresse fièrement la tête. Nourri par quelques racines restées dans le sol, il donne chaque année des fruits en abondance. Souhaitons lui encore longue vie afin qu'il puisse récompenser son propriétaire qui a décidé de lui accorder sa chance.

EN BREF

UN GRAND MERCI

cours de ce printemps, certains endroits de la commune ont changé d'aspect grâce
iatives personnelles bien appréciées par la Municipalité : trous rebouchés, désher
:e de gazons et d'accotements, fauchage, arrosage, nettoyage de petits coins … chac
ɔnnaîtra pour le travail effectué. Toutes ces actions s'ajoutant aux efforts de fleurisse
a commune contribuent à embellir le village et à lui donner une image plus attrayant
ıicipalité remercie toutes ces bonnes volontés qui oeuvrent dans l'intérêt de la com
articipent ainsi à l'amélioration du cadre de vie de notre village.

Panneaux d'informations : à consulter régulièrement

De nos jours, la communication est facilitée par les médias : télévision, presse, radio, internet (site de Bourg : www.bourg52.fr). Obtenir des renseignements de tous ordres et s'informer devient plus facile qu'autrefois. La mairie a, elle aussi, ses moyens d'informations qu'elle utilise régulièrement. Outre la distribution à domicile, il y a aussi 2 panneaux d'affichage qui constituent pour les habitants le moyen de communication principal. Toutes les informations concernant les décisions municipales, les démarches auprès de la mairie et la vie du village sont affichées et mises à jour au fur et à mesure de leur parution. Il est indispensable de consulter régulièrement ces panneaux d'affichage pour se tenir au courant des décisions préfectorales ou autres et des dispositions mises en place par la municipalité.

Fleurissement : une idée pour le chemin de Cherrey

Les accotements du chemin de Cherrey n'ont pas été désherbés car des espèces végétales garnissent naturellement le pied des murs. Finalement, cela apporte une touche colorée à ce chemin, surtout le talus recouvert de pierrailles. Il y a sans doute quelques herbes à enlever. Cela pourrait être une idée de garder ainsi cette couverture végétale naturelle en y apportant d'autres variétés, à l'instar de certaines communes qui ont ainsi fleuri des ruelles anciennes. On aimerait bien connaître l'avis des riverains.

La gendarmerie recrute

La gendarmerie recrute des gendarmes adjoints volontaires sous contrat servant dans des unités opérationnelles ou occupant des emplois particuliers pour une première expérience professionnelle. Pour tous renseignements, contacter la gendarmerie de Longeau-Percey. Tel : 03.25.88.42.04

Relevés de pluviométrie effectués à BOURG

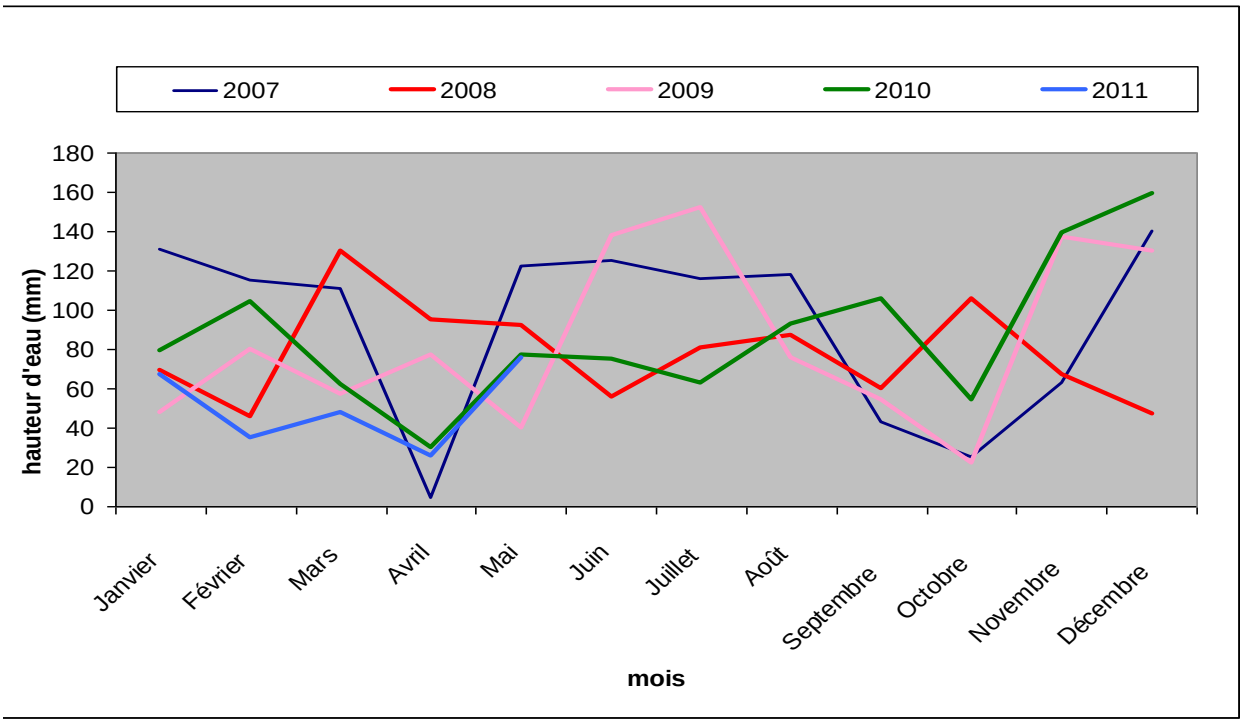

Données transmises par Patrice

Remarques : En cumulé, sur novembre et décembre 2010, il est tombé 298 mm soit près de 300 litres au m². Au printemps 2010 (J.F.M.A.M.) il est tombé 352 mm alors qu'au cours de ce printemps 2011, il n'est tombé que 252 mm, soit exactement 100 litres de moins au m².
Le mois de février a été particulièrement sec et le mois de mai 2011 presque comparable à celui de 2010.

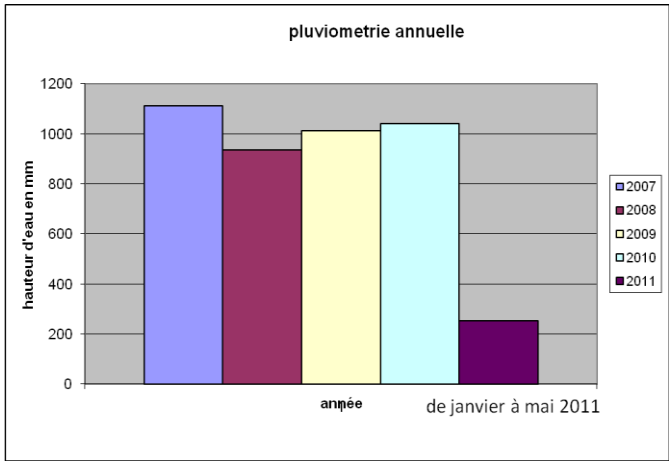

Débit de la source de Fontaine Blanche qui alimente le village (Relevés effectués par Michel)

10 mai 2011 :	172 m3 par 24 heures
11 juin 2011 :	75 m3 par 24 heures
21 juin 2011 :	62 m3 par 24 heures

Consommation journalière moyenne :
en mai : 24 m3 /jour
en juin : 26 m3 /jour

Remarques : Au mois de mai 2011, la source présentait un débit très important consécutivement à la forte pluviométrie des mois de novembre et décembre 2010 qui ont rempli complètement les réserves souterraines du plateau.
En un mois, le débit a baissé de plus de moitié, puis de 13 m3 /jour en 10 jours.
Néanmoins, au 21 juin, le débit est encore de 62 m3/jour alors que la consommation journalière n'est que de 26 m3. Pour l'instant on a encore une bonne marge.

Constat général : La faible pluviométrie de début de printemps n'a eu d'effets sur la source qu'au mois de juin. Ce sont les pluies d'hiver qui ont constitué les réserves de la nappe phréatique, ce qui est normal, les pluies d'été étant absorbées par la végétation.

TOP TRANSPORT :

Un nouveau transport à la demande de proximité

Faire ses courses, consulter un médecin, répondre à un entretien d'embauche, rendre visite à une connaissance, aller à la gare…, toutes ces démarches peuvent paraître simples et accessibles en apparence. Mais pour toutes celles et ceux qui n'ont pas de véhicule, qui ont des difficultés à circuler, cela peut rapidement devenir un casse-tête.

Depuis le 1er janvier 2011, « Top Transport » offre la possibilité de se déplacer à la demande sur la quasi totalité du territoire du Pays de Langres. Ce service remplace toutes les lignes de bus actuelles.

Comment voyager avec « Top Transport » ?

↳ Un usager souhaite utiliser le TAD (Transport A la Demande) : **il téléphone au numéro vert gratuit** pour réserver son trajet.

N° 0 800 330 130

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

La réservation peut se faire jusqu'à 3 h à l'avance, c'est à dire la veille pour une course le lendemain en matinée ou le matin au maximum à 11 h pour une course l'après-midi.

↳Une opératrice le renseigne sur **l'horaire de prise en charge à son domicile** (pour les villages) ou sur un point prédéfini dans certains bourgs centre (pour Fayl-Billot, Chalindrey, Longeau) et sur **son horaire d'arrivée** qui correspond à sa demande et à la ligne de son secteur (commerces, lieux de marché, gare, administrations, maison des services, pôle de santé…). Idem pour le retour à son domicile.

↳ L'itinéraire effectué en TAD varie en fonction des réservations enregistrées avec l'aide d'un logiciel de TAD spécifique minimisant les coûts.

TARIFICATION PAR TRAJET

3 € pour 1 personne
2 € si regroupement dans le même véhicule d'au moins deux personnes du même village.
2 € pour les jeunes de moins de 18 ans et les PMR ainsi que leurs accompagnants..
Gratuit pour les enfants accompagnés de moins de 4 ans

TOP TRANSPORT : le réseau UTILE

permet :

↳ De partir les jeudi, vendredi, dimanche matin vers 9 h (selon lignes) et de rentrer à son domicile en fin de matinée.
↳ De partir les mercredi, samedi après-midi vers 14 h (selon lignes) et de rentrer à son domicile en fin d'après-midi.
↳ D'utiliser gratuitement les lignes de bus de Langres-Saints Geosmes.

Toute personne munie d'un ticket du Syndicat Mixte bénéficie de la gratuité à l'origine des arrêts Langres Tuilerie, Place Bel'Air, Sabinus, Saints Geosmes Zone Commerciale et Point Santé.

INFOS PRATIQUES : QUOI DE NEUF ?

A retenir :

Mairie : - téléphone/fax - 03 25 88 01 23 - mairie.bourg@wanadoo.fr permanence le lundi de 16 h30 à 18 h 00

Site internet : **www.bourg52.fr**

Gendarmerie de Longeau : 03 25 88 42 04

Trésor **P**ublic - perception de Prauthoy : 03 25 88 31 10

du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00

Fermé au public le mercredi sauf rendez-vous.

Une boite à lettres est à disposition dans la cour de la mairie de Longeau, relevée le mardi matin à 8h00

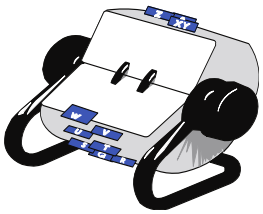

EDF (sécurité dépannage) : 03 25 32 19 53

Correspondant du journal : 03 25 88 42 70 (Bernard Gouriet)

Personnes relais (église) : 03 25 88 43 30 (Marie-Claude Gay)

Préparation aux cérémonies religieuses : Maryvonne Massotte, Marie-France Leprince et Marie-Claude Gay

Sonneurs de cloches : Laurent Gouriet, Philippe Massotte et André Gaché

Collecte des bouchons en plastique et liège : Gislaine André

Gardes particuliers : Oursly Chouet et Alexandre Liégé.

ATTENTION : la déchetterie mobile de Longeau est fermée

Notre village est desservi par : (cette liste n'est pas exhaustive)

Boulanger : les mardi, jeudi et samedi matin.

Fromagers : un le mardi et un le mercredi après-midi.

Marchand de primeurs : le jeudi après-midi.

Marchand de boissons : le jeudi matin 2 fois par mois et le 1er lundi de chaque mois

Prêt à porter "Odile vous habille" : 1 fois par mois.

ET LA FIBRE ?

Le Conseil General de la Haute-Marne a engagé un programme d'accès pour tous à l'internet HD. Cela se traduit par un déploiement de la fibre optique sur tout le département en trois phases. Nous avons eu la chance d'être retenu dans la 1ère phase. Le chantier se déroule en plusieurs étapes :

- Passage des fourreaux (déjà réalisé)
- Passage de la fibre
- Installation d'une armoire à proximité du coffret téléphone existant
- Accès a cette armoire aux opérateurs.

La mise en service est prévue au 1er semestre 2012.

L'accès à internet se fera par la ligne téléphonique de votre habitation.

En fonction de l'opérateur, différentes offres seront à disposition.

La résiliation de votre abonnement actuel sera à faire suivant les modalités précisées dans votre contrat avec votre ancien opérateur.

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

Comité de rédaction : Dominique Thiebaud-Bernard Gouriet-Michel Pernot-Philippe Massotte-Xavier Fouchault-Aleth Moussus-Henri Thomas